

APPEL À PROJETS 2025

SOUTIEN A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE – RESCI-ECO

DOCUMENT DE PRÉSENTATION ET REGLEMENT

Appel à projets ouvert du 25 février au 15 mai 2025

1. PRESENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des candidatures dans le cadre de l'appel à projets de soutien à la recherche scientifique francophone – RESCI lancé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale.

L'appel est composé des documents suivants :

- un document de présentation et règlement
- un formulaire de candidature à remplir et à transmettre accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à l'adresse recherche-innovation-eco@auf.org

2. OBJECTIF GLOBAL ET ENJEUX

Afin de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager la création de réseaux internationaux francophones de recherche, l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient la structuration et le développement de la recherche dans un cadre national et international.

Les consortia des projets de recherche dont les activités se déroulent dans des observatoires, des centres de recherche, des réseaux de chercheurs, des collèges/écoles doctorales et dans d'autres autres organisations dédiées et reconnues par leur établissement — visent à fédérer et à soutenir les chercheurs francophones de nos universités membres dans différents secteurs de recherche universitaire pluridisciplinaire.

Ces projets de recherche ont pour vocation de renforcer le dynamisme et la qualité de la recherche francophone dans la région ECO, de favoriser les échanges scientifiques et technologiques d'excellence et de mettre en réseau les jeunes chercheurs francophones.

L'appui de l'AUF vise à :

- renforcer la visibilité de la recherche universitaire en Europe centrale et orientale
- stimuler la capacité d'innovation et la compétitivité (valorisation, transfert, partenariats)
- renforcer la mise en réseau et les coopérations internationales
- contribuer à la réalisation de l'Espace européen de la Recherche
- aider à réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

3. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Pourront bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement les projets de recherche en consortium qui visent à :

- contribuer à l'étude des problématiques liées aux Objectifs de développement durable (ODD) et proposer des solutions spécifiques pour protéger la planète, agir pour éradiquer la pauvreté et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité
- contribuer à la réponse francophone universitaire face aux défis actuels de la région Europe centrale et orientale (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de risque, etc.)
- contribuer à soutenir en solidarité les universitaires en situation de risque enseignants, chercheurs, étudiants – à continuer leurs activités de recherche
- étudier, inventorier et valoriser l'activité francophone des universités membres de l'AUF la place du français comme langue d'enseignement, de recherche et d'insertion professionnelle
- renforcer le système universitaire de recherche et d'innovation (science ouverte, mécanismes d'appui aux politiques spécifiques et aux carrières des chercheurs)
- renforcer le dialogue entre le milieu académique, le milieu socio-économique et les autorités en charge des politiques publiques de l'enseignement universitaire et de la recherche
- renforcer la capacité des chercheurs et des équipes de chercheurs à répondre aux exigences et aux critères d'évaluation des appels à des projets inter/nationaux et inter/régionaux

- mettre en place des solutions pour promouvoir la valeur ajoutée de la coopération dans la recherche universitaire - supports numériques type plateformes, hub, bases de données, répertoires, cartographies, environnement de publication de type "archives ouvertes" destiné aux thèses et aux mémoires soutenus en français au sein des universités partenaires, etc.
- mettre en place des mécanismes d'élaboration et de publication des guides de bonnes pratiques dans le domaine de la recherche, de l'évaluation et d'accréditation de la recherche francophone régionale
- mise en place des consortia de recherche / groupes de travail / comités scientifiques pluri/disciplinaires au niveau national et/ou régional pour l'élaboration, l'application, l'évaluation des résultats de recherche, des politiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation francophones (étude de l'infrastructure régionale, état des lieux, études scientifiques d'infrastructure fonctionnelle des structures et mécanismes de recherche, enquêtes...) et vérifier leur complémentarité avec les initiatives soutenues par les bailleurs des fonds
- soutenir la recherche réalisée par les jeunes chercheurs francophones par la formation à la recherche et l'encadrement de leur projets de recherche, en créant un environnement (espaces et outils) dédié à la formation des étudiants à la recherche, à l'innovation et à l'entreprenariat ainsi qu'à la préincubation de projets créatifs
- mettre en place des structures pérennes, capables de mener des activités de rechercheinnovation ciblant des modalités innovantes pour l'employabilité de jeunes étudiants et la création d'entreprises pour renforcer les relations entre établissements membres et milieu économique

5. DOMAINES SCIENTIFIQUES DES PROJETS

L'appel est ouvert à tous les champs disciplinaires. Une attention prioritaire sera accordée aux projets qui encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences, aux projets de recherche en lien avec les priorités socio-économiques de la région ECO (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de risque, etc.) visant une contribution à la réponse francophone universitaire face aux défis actuels, avec un impact à court ou long terme

5. DUREE DES PROJETS

Les projets seront mis en place entre le 1er septembre 2025 au 31 octobre 2026.

6. MOYENS FINANCIERS

Le budget maximal octroyé pour un projet sélectionné ne pourra dépasser 15 000 €. La subvention de l'AUF couvrira maximum 65% du coût global du projet. **Tous les partenaires du projet doivent contribuer financièrement au budget du projet** (v. lettre d'engagement). **La contribution**

doivent contribuer financièrement au budget du projet (v. lettre d'engagement). La contribution financière de l'Université porteuse du projet ne peut pas être inférieure à 30% de la contribution demandée à l'AUF.

Les **dépenses éligibles** dans le cadre de cet appel sont les frais liés à la mise en place des recherches : chantiers de recherche, dissémination de la recherche ; mobilité de courte durée des chercheurs du consortium du projet ressortissants d'un établissement de l'Europe centrale et orientale membre de l'AUF ; mobilités de longue durée (1-3 mois) des enseignants et jeunes chercheurs (étudiants) membres de l'équipe du projet ou bénéficiaires dans le cadre du projet ressortissants d'un établissement de l'Europe centrale et orientale membre de l'AUF.

Les dépenses sont jugées éligibles selon les catégories, les règles et les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel (annexe 3 au présent document, pour les dépenses liées aux mobilités).

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets (y compris les charges salariales) devra être assuré par les moyens propres des entités partenaires ou par d'autres sources.

La proposition de projet devra être accompagnée du budget prévisionnel total du projet. La contribution financière de l'AUF sera calculée en prenant en considération seulement les dépenses éligibles.

7. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'appel à projets est ouvert aux chercheurs constitués en consortium de projet rattachés à des institutions membres de l'AUF dans la région d'Europe centrale et orientale (ECO), dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lituanie, Lettonie, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, (cf. www.auf.org/nos-membres).

Les propositions de projets doivent être déposées par un consortium composé d'au moins trois équipes de recherche issues des établissements membres de l'AUF de pays différents, dont au moins :

 deux équipes de recherche des établissements de la région Europe centrale et orientale membres de l'AUF une équipe de recherche d'un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ou de d'autres régions: Amériques, Afrique centrale et des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe de l'ouest, Maghreb, Moyen- Orient, Océan Indien.

NB: Les établissements doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet et à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

Il est possible et souhaitable d'associer, en plus des universités partenaires du projet ou des agents socioéconomiques (entreprises, ONG, etc.), un/des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, autorités nationales, collectivités locales, etc.).

Le consortium doit désigner une **équipe porteuse** du projet. Celle-ci doit être rattachée à un établissement situé en Europe centrale et orientale.

Le consortium doit désigner un **responsable du projet**. Celui-ci doit être en activité dans l'établissement de l'Europe centrale et orientale auquel est rattachée l'équipe de recherche porteuse du projet.

L'équipe de recherche porteuse soumet la candidature en ligne, au nom du consortium.

8. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

La candidature se déroule en deux étapes :

Etape 1 : le dossier de candidature doit être complété avec le formulaire de candidature ad hoc et renvoyé, accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à l'adresse <u>recherche-innovation-eco@auf.orq</u>

Le formulaire doit être rempli par l'équipe de recherche porteuse au nom du consortium. Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ne sera prise en considération.

L'ensemble des projets déposés lors de cette étape de l'appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative suivants, faute de quoi le dossier ne sera pas évalué :

- un consortium du projet composé d'au moins trois équipes de recherches issues des établissements de trois pays différents
- les établissements de rattachement des équipes de recherche, membres de l'AUF, sont à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF
- le projet a été soumis via le formulaire de candidature dans les délais impartis.

Seuls les projets qui répondent aux conditions administratives de candidature seront ensuite soumis à une évaluation scientifique par des experts / la Commission régionale d'Experts économiques et scientifiques - CREES de l'AUF-ECO, dans les domaines couverts par les projets et les critères d'évaluation établies (annexe 1 – Critères d'évaluation et de sélection).

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, l'AUF-ECO établira la liste de projets à financer ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

L'AUF-ECO publiera la liste des projets à financer dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF.

Les équipes des projets sélectionnés dans cette première étape participeront obligatoirement au webinaire organisé par l'AUF pour préparer le dossier complémentaire requis pour la deuxième étape de l'appel.

Etape 2 : les projets sélectionnés et notifiés pour financement par l'AUF-ECO doivent être complétés, dans les meilleurs délais, avec **les pièces suivantes** :

- le descriptif du projet (établi cf. à l'annexe 2 du présent document)
- les curricula vitae synthétiques des chefs de projet dans les structures de recherche partenaires
- les lettres d'engagement des partenaires du projet (visées par la plus haute autorité de l'établissement de rattachement de l'équipe de recherche), contenant l'accord de l'établissement de rattachement pour la mise en place du projet en partenariat avec les autres équipes de recherche/établissements membres du consortium, l'engagement de celui-ci d'assurer les moyens administratifs, humains et d'infrastructure nécessaires à la réalisation du projet et aussi l'engagement de l'établissement (Recteur et Directeur financier) d'accepter les procédures financières de l'AUF: la subvention de l'AUF ne constitue pas de l'argent public (les achats peuvent être réalisés directement, sans offre d'achat publique; les remboursement pour les sommes avancées par les membres du consortium du projet seront acceptés), les biens achetés dans le cadre du projet en utilisant la subvention de l'AUF équipements, dotations, consommables etc. n'entrent pas immédiatement dans l'inventaire de l'université, mais seulement à la fin du projet et seulement suite à un bordereau de don délivré par l'AUF)
- le plan de travail détaillé
- le calendrier des activités
- la liste complète des membres de l'équipe du projet
- le budget prévisionnel détaillé, équilibré en indiquant la contribution financière de l'établissement de l'équipe de recherche porteuse et des autres partenaires du projet (établi cf. à l'annexe 4 du présent document).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence ou la non-conformité de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

9. MISE EN PLACE ET SUIVI DES PROJETS

Le financement des projets sélectionnés, notifiés et complétés par l'ensemble des pièces demandées dans l'étape 2 sera mis en place à travers une convention conclue entre l'AUF et l'établissement de rattachement de l'équipe porteuse du projet.

La gestion de la subvention accordée sera assurée par l'établissement de rattachement de l'équipe porteuse du projet. Le suivi des projets par l'AUF est assuré en relation avec la Commissions régionale d'Experts économiques et scientifiques - CREES.

La première tranche des crédits (entre 60% - 80% de la subvention) sera versée après retour à l'AUF-ECO de la convention de projet dûment complétée et signée par la plus haute autorité de l'établissement.

La deuxième tranche (entre 40% - 20% de la subvention) sera versée après présentation à l'AUF-ECO des rapports d'activités et financiers intermédiaires correspondant aux crédits de la première tranche et sous réserve que ces rapports aient été jugés conformes par l'AUF en Europe centrale et orientale.

Un rapport scientifique et financier final sera présenté à l'AUF-ECO au plus tard un mois après la date de fin du projet.

10. CALENDRIER DE L'APPEL

25 février 2025	lancement de l'appel à projets
15 mai 2025	clôture de l'appel à projets
16-22 mai 2025	examen de la recevabilité des propositions de projets et transmission des propositions de projets pour évaluation par les experts de la CREES
23-31 mai 2025	évaluation des propositions de projets par les experts de la CREES
2 juin 2025	publication des résultats de l'appel à projets
3-30 juin 2025	déroulement du webinaire organisé par l'AUF pour préparer le dossier complémentaire pour la deuxième étape de l'appel; réception des pièces demandées dans l'étape 2 de l'appel à projets; signature des conventions des projets
1 er septembre 2025	démarrage des activités
30 mars 2026	présentation des rapports mi-parcours
31 octobre 2026	clôture du projet
30 novembre 2026	présentation des rapports finaux

ANNEXE 1 - CRITÈRES D'EVALUATION ET DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (qualité, innovation, interdisciplinarité, valorisation, communication et impact) et notamment :

 qualité scientifique intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux ; présentation de son déroulement et de ses développements ; présentation de ses conditions de réalisation ; importance et difficulté de la thématique abordée et des objectifs proposés ; originalité des solutions envisagées ; méthodologie et plan de travail 	10 points
- qualité et expertise des consortiums du projet de recherche dans le domaine du projet: expertise scientifique du coordonnateur du projet et du consortium; publications des chercheurs impliqués dans le projet dans des revues avec facteur d'impact ou inclues dans des bases de données reconnues internationalement dans le domaine scientifique de la proposition de projet	10 points
 démarche partenariale opérationnelle ou collaborative, diversifié et complémentaire, pour la mise en place du projet (associer, en plus des universités partenaires du projet ou des agents socio-économiques (entreprises, ONG, etc.), un/des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, autorités nationales, collectivités locales, etc.) 	10 points
 complémentarité et cohérence des activités prévues dans le projet apporté par le consortium du projet (apports mutuels, répartition équilibrée des périodes de mobilité); la valeur ajoutée de la coopération; 	10 points

l'implication des doctorants et chercheurs post-doc; solidarité universitaire avec des universitaires en situation de risque ressortissants des établissements membres AUF	
 intégration dans l'Espace Européen et International de Recherche et perspectives de développement des coopérations: complémentarité du projet avec d'autres programmes de recherche et mobilité internationaux ; perspectives de coopérations futures 	10 points
- dimension interdisciplinaire des objectifs du projet et dimension francophone du projet et usage de la langue française	10 points
- caractère innovant (technologique, sociétal, organisationnel, etc.)	10 points
- retombées du projet pour la communauté universitaire de recherche et au sens large, pour la communauté de recherche, pour contribuer à la réponse francophone universitaire face aux situations de risque multidimensionnelles de la région ECO (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de risque, etc.) et l'impact à court ou long terme	10 points
- pérennité du projet	10 points
- résultats et livrables (production scientifique, transferts de technologie ou d'expertise, brevets, publications, vulgarisation), communication et valorisation du projet.	10 points

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

ANNEXE 2 - Descriptif du projet (maximum 5 pages, Arial 10, 1,5 d'interligne)

- 1. Domaine scientifique dans lequel s'inscrit le projet
- 2. Durée du projet
- 3. Intitulé du projet
- 4. Partenaires impliquées dans le projet : établissement de rattachement, coordonnées, nom et prénom la plus haute autorité de la structure ou de l'établissement de rattachement, nom prénom et titres universitaires du responsable scientifique
- 5. Contenu de la proposition du projet :
 - état de l'art de la science/ technologie dans le domaine
 - description du projet (objectifs, caractère novateur et inter/pluridisciplinaire, concordance avec les stratégies nationales et européennes dans le domaine, méthodologie et plan de travail, étapes de réalisation, résultats attendus)
 - intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet
 - présentation du consortium du projet (liste des membres et leur tâches)
 - mobilités des membres du consortium du projet (présentation générale)
 - livrables et publications / brevets prévus / nombre de manifestations scientifiques prévues / nombre de participants prévues à chaque manifestation etc.
 - retombées (l'impact scientifique / technologique du projet sur le domaine de recherche abordé ; impact éducationnel et/ou économique escompté, impact sur l'environnement etc.)
 - perspectives de coopération
 - budget prévisionnel (un modèle de budget prévisionnel est fourni dans l'annexe 4 au présent document ; il permet de présenter : les bénéficiaires pressentis, la durée et objectifs des mobilités, les frais occasionnés, etc.) ; le budget prévisionnel doit être joint au formulaire en ligne.

ANNEXE 3 - Catégories, règles et barèmes des dépenses éligibles liées aux mobilités

- 1. Mobilités de courte durée pour le déplacement dans le cadre du projet des membres de l'équipe du projet ressortissants des établissements de l'Europe centrale et orientale (missions de coopération scientifique, missions d'expertise), composées :
- d'une indemnité journalière du missionnaire (perdiem) de **maximum** 230€ (France Paris), 200€ (Canada et France régions), 180 €*, 160 €**, 140€***; ce montant s'entend par tranche de 24 h à compter de l'heure d'arrivée sur le lieu de la mission et comprend le logement et les repas, pour maximum 3 nuitées par mission ; des montants inférieurs ou égaux peuvent être pris en compte dans la construction du budget

- des frais de transport et de séjour du missionnaire: billet d'avion en classe économique, de train en 2ème classe, billet de bus (billets achetés au moins 30 jours avant le déplacement, pour avoir le meilleur prix); frais de transport en voiture personnelle seulement si d'autres moyens de transport ne sont pas disponibles et selon la formule de calcul suivante: la distance x 2 x 7.5/100 x prix/L du carburant selon le ticket d'essence du jour de déplacement et selon le traiet du site Via Michelin)
- une assurance pour la période de la mission soutenue par l'AUF, le cas échéant.
- 2. Mobilités de longue durée des chercheurs des établissements de l'Europe centrale et orientale dans le cadre du projet :
- bourse de recherche / perfectionnement à la recherche avec mobilité pour les enseignants-chercheurs, composée d'une allocation mensuelle de 1010 €* ou 720 €**, transport aller-retour en classe économique pour rejoindre la structure d'accueil et de retourner dans le pays d'origine après la période de mobilité, une assurance maladie, accident, rapatriement pour la durée de la mobilité
- bourse de recherche / formation à la recherche avec mobilité pour les jeunes chercheurs (étudiants) composée d'une allocation mensuelle de 810 €* ou 570 €**, transport aller-retour en classe économique pour rejoindre la structure d'accueil et de retourner dans le pays d'origine après la période de mobilité, une assurance maladie, accident, rapatriement pour la durée de la mobilité
- bourse de recherche sans mobilité composée d'une allocation mensuelle de 450 € pour les enseignants-chercheurs ; 250 € pour les jeunes chercheurs en doctorat, 200 € pour les jeunes chercheurs en master et 150 € pour les jeunes chercheurs en licence
- * en Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et pour 10 pays de l'Europe centrale et orientale (Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)
- ** en Moyen Orient, Asie-Pacifique, Océan indien, Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes (sauf les pays***) et pour les pays de l'Europe centrale et orientale (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine)
- *** Afghanistan, Burkina Faso, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Yémen

ANNEXE 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DU PROJET

Voir le fichier xlxs joint à cet appel : RESCI-ECO_2025_annexe_4_budget

ANNEXE 5 - DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES

domaine	discipline
	Biotechnologie environnementale
Biotechnologies	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
mormatique	Statistiques
	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
Sciences agricoles	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
	Éducation des adultes
Sciences de l'éducation	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs

	Tachnologies éducatives
	Technologies éducatives
	Génie aérospatial
Sciences de l'ingénieur	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
	Génie physique
	Astronomie
Sciences de l'Univers	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
Sciences de la santé	Santé publique et salubrité de l'environnement
Colonida da la dante	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
	Soins infirmiers, nutrition, diététique
	Géographie physique
	Géologie
Sciences de la Terre	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Télédétection
	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
Sciences humaines	Histoire
Sciences numaines	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
	Traduction
Sciences naturelles	Biologie
	Écologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
	Louidie

Sciences de la matière	Chimie
	Physique
	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
Sciences sociales	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication
	Tourisme
	Travail social

ANNEXE 6 - ODD - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable (*ODD*) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030 : https://pactemondial.org/17-objectifs-developpement-durable/

- 1. Pas de pauvreté
- 2. Faim zéro
- 3. Bonne santé et bien-être
- 4. Éducation de qualité
- 5. Égalité des sexes
- 6. Eau propre et assainissement
- 7. Energie propre et abordable
- 8. Travail décent et croissance économique
- 9. Industrie, innovation et infrastructures
- 10. Réduction des inégalités
- 11. Villes et économies durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Action climatique
- 14. Vie sous l'eau
- 15. Vie sur terre
- 16. Paix, justice et institutions fortes
- 17. Partenariat pour les objectifs